

Mise en ligne le 1^{er} juillet 2023

Ville de Châteauneuf sur Charente
Française
Membres en exercice : 27
Membres présents : 20
Suffrages exprimés : 24

République

Délibération N° 2023-88
Conseil Municipal du 29 Juin 2023

DATE DE CONVOCATION : 23 JUIN 2023

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGER - M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FRÉON - G. MICHELY - J.P. DESLIAS - J.F. CESSAC - P. ORMECHE - K. PERROIS - S. BROUILLET - W. BOURGEOU - A. DUBRUN - F. GUIRAO - H. ROSARIO - S. RAYNAUD - C. RAFIN - J. MARTINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : K. GAI donne pouvoir à J.L. LEVESQUE - M.A. CHEVALIER donne pouvoir à S. RAYNAUD - E. PILLARD-CLÉMENTEL donne pouvoir à H. ROSARIO - P. MAURY donne pouvoir à M. VILLEGER

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : K. GAI - M.A. CHEVALIER - E. PILLARD-CLÉMENTEL - S. DELIMOGES - S. BUTET - P. MAURY

CONSEILLER MUNICIPAL ABSENT : P. BERTON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : K. PERROIS

RAVALEMENT DE FACADES : OCTROI D'UNE SUBVENTION A UN PARTICULIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 20 Décembre 2019 portant extension de l'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) inscrit à l'opération Cœur de Ville de Cognac, aux communes de Châteauneuf-sur-Charente, Jarnac et Segonzac,

VU la délibération en date du 02 Septembre 2020 portant sur l'acceptation du règlement régissant l'octroi d'une aide municipale pour le ravalement des façades dans le cadre de cette opération de revitalisation des territoires,

VU le dossier de demande de subvention présenté par Monsieur MARTIN Antoine pour des travaux réalisés sur son immeuble situé 4, Place de la Liberté dans le périmètre de l'Opération de Revitalisation de Territoire,

VU l'avis favorable de la commission en charge de l'examen des demandes,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, **PAR 24 VOIX POUR :**

- D'octroyer une subvention d'un montant de 2 400 €, à Monsieur MARTIN Antoine pour les travaux réalisés sur la façade de son immeuble sis 4 Place de la Liberté selon les modalités de calcul prévues dans le règlement.

Montant HT des travaux pour la façade : 11 374.66 euros HT

Aide 15 % : 1 706.19 Euros

Montant HT des travaux de menuiseries : 23 190 euros HT

Aide 15 % : 3 478.50 euros HT

En application du règlement régissant l'octroi de l'aide, le montant accordé est plafonné à 2400 euros, le bâtiment étant situé dans le périmètre ABF.

- Dit que les crédits seront prévus au budget 2023.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE